

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-144

présenté par
M. Grenon

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	1	0
Sécurité et éducation routières	0	1
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) fixe un objectif de 50 000 réservistes en 2027.

Actuellement, leur nombre s'élève à 38 000.

Afin d'atteindre cet objectif, la gendarmerie devra recruter une proportion importante de nouveaux réservistes par rapport à ceux déjà actifs.

L'accélération du recrutement de ces réservistes implique nécessairement une augmentation des moyens de la gendarmerie afin de les accueillir et de les former dans les meilleures conditions.

Lors des auditions préparatoires à l'examen budgétaire, le commandement de la gendarmerie a proposé d'accroître de manière considérable les moyens dédiés aux réservistes afin de combler la sous-dotation actuelle du budget.

Cet amendement propose donc de réduire de 1 euro, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits du programme 207 « Sécurité et action routières », action 2 « Démarches interministérielles et communication » pour abonder du même montant, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits du programme 152 « Gendarmerie nationale » de l'action 4 « Commandement, ressources humaines et logistique ».